



DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS  
CANTON DE LA ROCHE-SUR-FORON  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEL n°- 2026/01

## MAIRIE DE CRUSEILLES

REQUISITOIRE

### EXTRAIT

#### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de janvier, le Conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : le mercredi 24 décembre 2025

#### Présents : 16

Mesdames Anne BARRAUD, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Charline BUFFARD, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY, Sylvie RAHON-BISCHLER, Stéphanie SALLAZ-HINDLE, Messieurs Claude ANTONIELLO, Robert AMAUDRY, Patrice CLAVILIER, Bernard DESBIOLES, Daniel FOURRIER, Gaël HACKIERE, Louis JACQUEMOUD

#### Représentés : 6

Madame Sonia BRIFFAZ donne procuration à Madame Nathalie BRUGUIERE,  
Madame Alexandra MEYER donne procuration à Madame Sylvie RAHON-BISCHLER,  
Madame Neila ROBBAZ donne procuration à Madame Chrystel BUFFARD,  
Monsieur Lionel DUNAND donne procuration à Monsieur Louis JACQUEMOUD,  
Monsieur Jérôme JONFAL donne procuration à Madame Valérie PERAY,  
Monsieur Jean-Paul VASARINO donne procuration à Monsieur Claude ANTONIELLO

#### Absents : 5

Madame Marylou BOUCHET  
Messieurs Alex CHASSAING, Nathan JACQUET, Jean PALLUD, Robert PAPES

#### Quorum : 14

Secrétaire de séance : Monsieur Louis JACQUEMOUD

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	16
Représentés :	6
Absents :	5
VOTE : Votants	22
Pour :	22

#### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Budget Primitif 2025 a été adopté par délibération n°2025/25 en date du 9 avril 2025 et qu'un budget supplémentaire a été adopté par délibération n°2025/40 en date du 20 mai 2025.

La présente décision modificative a pour objet :

- D'ajuster les dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général, en raison de :
  - o La réception d'une grosse de facture de régularisation de gaz pour l'église,
  - o Une affectation des dépenses de voirie mal répartie entre les sections de fonctionnement et d'investissement,
  - o Le glissement de certaines annuités d'emprunt auprès de l'EPF pour les années 2024 et 2025 imputées sur le seul exercice 2025, en raison d'un manque de trésorerie en fin d'année 2024 ;
- D'ajuster les dépenses au chapitre 014 – Atténuation de produits, en raison de la fixation du montant du FPIC plus élevé que prévu en 2025.

Elle se présente comme suit en dépenses de fonctionnement :

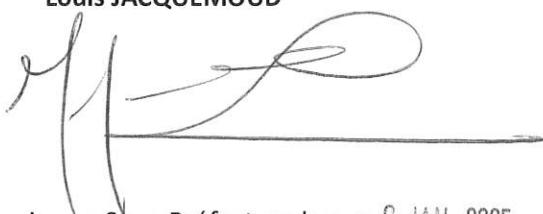
	Augmentation	Diminution
<b>012 – Charges de personnel</b> 64131 - Rémunérations personnel non titulaires		<b>- 120 000 €</b> - 120 000 €
<b>011 – Charges à caractère général</b> 60612 - Energie, électricité 615231 - Entretien, réparation voiries 62878 - Remb. Frais à des tiers	<b>+ 116 000 €</b> + 16 000 € + 80 000 € + 20 000 €	
<b>014 – Atténuation de produits</b> 7392221 - FPIC	<b>+ 4 000 €</b> + 4 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>

**Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les virements de crédits tels que figurant ci-dessus,
- **VOTE** en dépenses la modification des crédits compensés tels que proposés dans la Décision modificative n°1 ci-dessus.

**Pour copie conforme.**

Le secrétaire de séance,  
Louis JACQUEMOUD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 8 JAN. 2025

Le Maire,  
Sylvie MERMILLOD



Mise en ligne sur le site internet le : - 8 JAN. 2025